

Programme de sensibilisation du grand public



Adopté le : 14 septembre 2015

(résolution # 15-09-0349)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
1. ÉDUCATION, SENSIBILISATION DU PUBLIC	3
1.1. But	3
1.2. Objectifs.....	3
1.3. Clientèle visée.....	3
1.4. Description sommaire des principaux éléments de contenu	4
1.5. Périodicité des activités	4
1.6. Méthodes utilisées	4
1.7. Analyse des besoins.....	4
1.7.1. Ressources humaines	4
1.7.2. Ressources matérielles	5
1.8. Implantation du programme	5
1.9. Rétroaction	5
CONCLUSION	5

Introduction

La prévention des incendies représente le moyen à privilégier pour diminuer les risques et limiter les pertes autant matérielles qu'humaines.

La simple connaissance, par le public, des principaux phénomènes ou comportements à l'origine des incendies peut être un puissant levier de prévention et un atout majeur.

1. ÉDUCATION, SENSIBILISATION DU PUBLIC

1.1. But

Réduire les pertes humaines et matérielles reliées aux incendies en informant et sensibilisant la population sur les risques présents dans les bâtiments.

1.2. Objectifs

Le volet de l'éducation et de la sensibilisation du public vise l'atteinte des objectifs suivants :

- Réduire les risques d'incendie aux endroits visités;
- Informer la population sur les risques présents dans leur domicile pour qu'elle puisse remédier à la situation;
- Impliquer les gens dans un partage de responsabilités quant à leur sécurité;
- Sensibiliser le plus de citoyens possible;
- Augmenter la visibilité du Service de sécurité incendie et de la ville de Saint-Rémi.

1.3. Clientèle visée

Les occupants de tous les types de bâtiments mais surtout les bâtiments résidentiels sur territoire de la ville de Saint-Rémi ainsi que les groupes d'âge à partir de 3 ans et plus.

1.4. Description sommaire des principaux éléments de contenu

Informer et sensibiliser les occupants de bâtiments résidentiels de l'importance d'avoir un avertisseur de fumée fonctionnel par étage ainsi que des risques concernant l'usage excessif de rallonges électriques et d'entreposage inadéquat de réservoirs de propane.

Aussi, d'autres thèmes seront abordés comme le plan d'évacuation, l'utilisation des friteuses thermostatiques, le détecteur de monoxyde de carbone, les extincteurs portatifs et les barbecues.

1.5. Périodicité des activités

L'éducation et la sensibilisation seront effectuées durant l'inspection des résidences par les pompiers sur une période de 5 ans (voir Programme d'inspection des avertisseurs de fumée). Elle s'effectuera par les publications de « l'Écho de Saint-Rémi », quelques fois par année et des conseils sont affichés sur le site internet de la ville de Saint-Rémi. Finalement, la tenue de kiosques d'information permettra de sensibiliser, également, la population.

1.6. Méthodes utilisées

Les pompiers effectueront du porte-à-porte et pourront remettre des dépliants d'information. De plus, le Service de sécurité incendie transmettra des communiqués. Des dépliants pourront être remis aux occupants en tenant compte de leurs besoins.

De plus, d'autres activités sont également prévues durant l'année : visites de garderie ou d'élèves du premier cycle, visites en caserne, formation sur les extincteurs dans les compagnies sur demande, journées portes ouvertes.

1.7. Analyse des besoins

Afin d'être en mesure de sensibiliser et d'éduquer les occupants de bâtiments résidentiels de la ville de Saint-Rémi, il est essentiel d'évaluer les besoins en ressources humaines, matérielles pour chaque évènement.

1.7.1. Ressources humaines

La sensibilisation et l'éducation du public seront effectuées par les membres du Service de sécurité incendie.

1.7.2. Ressources matérielles

Il est à noter que la plupart des ressources matérielles sont déjà utilisées par le Service de sécurité incendie. Cependant, du matériel additionnel sera à prévoir pour le volet de publicité, de l'information et des formulaires.

1.8. Implantation du programme

L'implantation du Programme de sensibilisation du grand public s'effectuera en formant les pompiers sur les éléments importants à spécifier lors des visites, par la rédaction de communiqués et de leur transmission par « l'Écho de Saint-Rémi » et le site internet de la ville, quelques fois par année sur des sujets différents. Les pompiers, supervisés par le directeur, répondront à la population par la tenue de kiosques d'information lors d'événements précis.

1.9. Rétroaction

Pour connaître l'impact et s'assurer de l'atteinte des objectifs visés par le Programme de sensibilisation du grand public, le Service de sécurité incendie fera la compilation des demandes faites au cours de chaque mois.

CONCLUSION

Au Québec, même si le nombre de décès attribuables aux feux de bâtiments résidentiels a significativement diminué au cours des 20 dernières années, il n'en demeure pas moins que les pertes de vies reliées à ce type d'incendie sont importantes et tragiques. Surtout lorsque l'on sait que la plupart de ces incendies sont dus à la négligence humaine, que les avertisseurs de fumée étaient non fonctionnels ou inexistants et qu'une majorité des victimes implique des enfants et des aînés.

Pour remédier à cette situation, il est nécessaire d'implanter un Programme de sensibilisation du grand public, qui rejoint l'objectif principal du ministère de la sécurité publique en matière de sécurité incendie. Le Service de sécurité incendie de Saint-Rémi propose donc, un programme de prévention qui vise à réduire les pertes de vies humaines et matérielles sur son territoire. Ce programme s'inscrit dans la vision stratégique de la ville qui est de maintenir un milieu de vie de qualité à ses citoyens et citoyennes.

L'impact de ce programme de prévention ne sera pas quantifiable avant la fin de la prochaine année mais aura certainement des effets positifs immédiats sur les comportements imprudents. Finalement, ces mesures préventives apportées par le Service de sécurité incendie de la ville, permettront de réduire les pertes humaines, de préserver les biens de ses citoyens et citoyennes, tout en améliorant ainsi, leur sécurité et leur qualité de vie.

BIBLIOGRAPHIE

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Ministère de la Sécurité publique, *Les visites de préventions des incendies dans les résidences*, 1998
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Ministère de la Sécurité publique, *Quelques chiffres*, Édition 2012.

SOURCE : Christian Dumas, directeur
Service de sécurité incendie
Ville de Saint-Rémi
Courriel: cdumas@ville.saint-remi.qc.ca